Parc naturel régional

Camargue

Registre des délibérations - Délibération n°05 : 10/05/2017

SUBVENTION 2017 AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARQUE

L'an deux mille dix-sept, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le dix mai à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents :

- Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Jean-Marc Martin-Teissere, Cyril Juglaret
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez

— Représentants des Communes :

- Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux,
- Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Maria-Dolorès Parrodi
- Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Patrick Pac

Représentants des établissements publics :

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
- Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn

Avaient donné pouvoir :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Pascale Licari à Jean-Marc Martin-Teissere Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana à Corinne Chabaub Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux, David Grzyb à Bernard Bacchi

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard à Maria-Dolorès Parrodi

Étaient absents-excusés :

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Roger De Murcia
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Bernard Arsac
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bertand Mazel, Bernard Arsac

Le Conseil de Parc était représenté par 20 membres

Autres personnes présentes :

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence

Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône Charlotte Thibault : Responsable de pôle « Développement Port pêche Espaces naturels », Commune de Port-Saint-Louis du Rhône

Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue

Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale »

Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres			
n exercice	Présents et représentés	Votants	
29	24	24	

Nombre d	e voix
En exercice	Votants
76	68

Date de convocation 15/02/2017 RC – 81 RC - 82



Parc naturel régional

Camargu

Délibération n° 05 : 10/05/2017

SUBVENTION 2017 AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE

Le Comité des œuvres sociales (COS) du Parc naturel régional de Camargue a été créé en 2003.

Ses objectifs sont d'une part de favoriser les activités sportives, culturelles et de loisirs des agents du Parc et de leurs familles. et d'autre part de renforcer la cohésion de l'équipe par l'organisation de manifestations et évènements divers.

Depuis sa création, cette association bénéficie pour son fonctionnement d'une subvention accordée annuellement par le Syndicat mixte du Parc.

En 2014 et 2015, suite à l'intégration du personnel du syndicat mixte de la Palissade, le syndicat mixte de gestion du Parc a consenti à accorder au COS une augmentation de la subvention annuelle de 5 500€uros à 8 000€uros.

En 2016 suite à l'adhésion du Parc au comité national d'action sociale (CNAS) la subvention a été réajustée à hauteur de 4000 €. C'est pourquoi, le Bureau du COS a sollicité, pour 2017, le renouvellement de cette aide afin de maintenir les prestations et activités existantes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée décide d'attribuer une subvention de 4000 €uros pour l'année 2017 au Comité des œuvres sociales du Parc naturel régional de Camargue.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le Et de l'affichage effectué le

2 3 MAI 2017

2 4 MAI 2017

èl. 04 90 97 Le President, 97 12 07



e Rousty